

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LA VILAINE

Département du MORBIHAN (56) / Commune de ARZAL (56190)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Barrage d'Arzal	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Barrage d'Arzal repérable sur le Scan Littoral avec certitude. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval du barrage.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

